

Les mandats que nous défendons

extraits de la profession de foi



La FSU considère que la Fonction Publique n'est pas une charge mais un investissement solidaire. Elle défend le statut des fonctionnaires, qui est le garant de l'indépendance face à tous les pouvoirs.

Dans la Fonction Publique, nous luttons pour :

Augmenter les salaires et obtenir un véritable plan de rattrapage au regard de la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires, estimée à 8% depuis 2010, quand le dégel symbolique de la valeur du point d'indice permet une hausse de 1,2% en 2 fois

Renforcer le rôle des CHSCT, d'autant plus indispensable au regard des dégradations des cadres de travail et conditions d'emploi liées à la réforme territoriale de l'État

Relancer l'emploi statutaire, préserver et améliorer le statut des fonctionnaires des trois versants de la fonction publique

Préserver notre modèle pour les retraites et la Sécurité sociale : refuser les régressions en cours, faire d'autres choix de répartition des richesses et relancer l'emploi

Conforter le Code du Travail dans sa fonction de protection des salariés : la loi doit continuer de primer sur les accords locaux ; les régressions pourraient être transposées dans le secteur public.

A Jeunesse et Sports, nous militons pour :

Un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice dans un pôle éducatif interministériel

Les personnels sont en souffrance. Les agents, passés de 8 à 5000, sont isolés et la réforme territoriale amplifie les difficultés. **Sortir des ministères dits sociaux**, retrouver une DRH compétente et respectueuse des statuts éducatifs techniques et pédagogiques des personnels demeure une urgence vitale. **Reconstruire le réseau Jeunesse et Sports** avec DR/Unités Territoriales/CREPS est la seule option.

Un service public national fort du sport et de l'éducation populaire

Défendre les valeurs émancipatrices du sport et de l'éducation populaire est pour nous une priorité, tout comme la démocratisation des pratiques. Nous avons besoin d'un véritable plan de relance du sport et des politiques d'éducation complémentaires à l'École pour contribuer au « vivre ensemble ». Au lieu de discours et d'empilement de programmes, nous demandons une loi de programmation et d'orientation avec le doublement immédiat du budget Jeunesse et Sports.

Des conditions de travail permettant aux agents d'exercer leurs missions au service du public

- Préserver les missions de tous les PTP (PS, CEPJ, CTPS) en s'appuyant sur leurs compétences techniques et pédagogiques ; revenir à une gestion unique de tous les profs de sport (CTN, CTR, CAS, FOR)
- Continuer à défendre l'article 10 pour tous les PTP (autonomie de l'organisation du temps du travail) ; harmoniser par le haut la filière administrative, technique et ouvrière.
- Revaloriser les carrières à JS, sur la base des négociations qui ont commencé à l'Education Nationale pour les profs dans le cadre du PPCR (parcours professionnels carrières rémunérations) avec refonte des grilles, avancement unique et accès à la hors classe pour tous.
- Maintenir l'emploi en régions reconfigurées : pour des affectations pérennes et un maillage territorial préservé.
- Améliorer le dispositif dit « Sauvadet » pour aboutir à une titularisation temps plein sur des corps et métiers adaptés, limitant les CDI « fonction publique ».

Pour les CREPS :

résumé des mandats

Le transfert aux régions des CREPS, seuls outils opérationnels du ministère, suscite de nombreuses interrogations. Le SNEP-FSU a travaillé avec ses militants en CREPS sur les questions suivantes.

1 / Avenir des formations dans les établissements

- Rencontrer les élus régionaux en charge des sports pour les interroger sur l'avenir des formations et l'avenir des CREPS
- Positionner, sur le PRFo, le CREPS comme opérateur de la Région (en plus des missions nationales) avec un fléchage de crédits conventionnés pour des actions de formation ciblées sur les besoins d'emplois du territoire. Un bilan national de la PRFo doit être présenté dans les instances nationales paritaires (CTM). Nous considérons que les Conseils Régionaux doivent réserver une part de leurs crédits dans les conventionnements et ne pas soumettre les CREPS (SPRF) aux appels d'offre => cela passe par un cadrage national. Pour la réalisation du PRFo, les PTP des CREPS mais aussi ceux exerçant en DR ou en DD doivent être mobilisés.
- Outiller les dispositifs régionaux d'observation de l'emploi et de la formation au sein des DR => lien avec collègues des DR
- Conforter, sur le PNFo, le rôle des CREPS en tant qu'opérateurs principaux des DE et DES et vérifier que les fédérations jouent le jeu ; si les fédérations décident d'organiser ces formations en autonomie en dehors du réseau des CREPS alors qu'il existe, elles devraient le justifier
- Maintenir les outils existants (bâti)

2 / Haut niveau

- Maintenir voire augmenter les effectifs des sportifs de haut niveau sur les listes des collectifs nationaux pour préserver le financement du SHN dans les établissements ainsi que les mesures d'accompagnement des sportifs déclassés ou blessés
- Réaffirmer la place centrale des profs de sport dans l'encadrement des sportifs de haut niveau et la complémentarité du rôle des agents en DR et en CREPS dans le suivi des sportifs de haut niveau (notamment pour le suivi social)
- Rétablir une politique du sport de haut niveau dont l'Etat est le coordinateur (et non les fédérations) avec une cartographie des pôles inscrits dans la durée : implantation d'un pôle dans un CREPS pour 2 olympiades minimum (cf. investissements du CREPS à amortir)
- JO 2024 à Paris : le SNEP considère que cette candidature doit être l'occasion de promouvoir d'autres JO, mettant en avant les valeurs émancipatrices du sport, le respect du droit du travail, le développement durable, etc, à l'inverse des dérives trop souvent constatées lors des grands événements sportifs internationaux. Le resserrement de l'élite envisagé par le ministère dans l'optique du choix de Paris en 2024 ne doit pas nuire aux autres sportifs de haut niveau qui se retrouveraient déclassés et sans mesure d'accompagnement
- Maintenir un accès social au sport de haut niveau (contre les académies privées)

3 / Pôles ressources nationaux

- Associer les personnels aux réflexions sur l'évolution des pôles
- Consolider les postes de contractuels et renforcer les moyens humains
- Pouvoir s'adresser et réunir l'ensemble du réseau, incluant les collègues en DD
- Leur permettre de travailler en réseau, lutter contre la mise en concurrence

4 / Cartographie et modèle structurel des CREPS au regard de la réforme territoriale (NOTRe)

- Disposer d'au moins un CREPS par région, condition indispensable pour l'application d'une politique publique nationale JS sur tout le territoire